

GARANTIES ET CONDITIONS

Aucune garantie ne pourra se faire si le « sceau de garantie » ou le numéro de série sont endommagés ou manquants.

Toutes tentatives d'ouverture, ou dommages causés par l'utilisateur ou l'environnement (corrosion, poussières, surtension du secteur, etc...) rendent caduque la garantie.

Pour les consoles, il est **IMPERATIF** de conserver le ticket de caisse non détérioré, ou une copie lisible numérique ou physique, ainsi que la ou les boîtes de la console. Si l'un de ces deux éléments venait à manquer, la garantie ne serait plus active.

CONSOLES ET ACCESSOIRES

Les consoles sont garanties 2 ans, sous réserve de conserver le ticket de caisse (dont la duplication éventuelle et la conservation sont à la charge du client) ainsi que l'emballage où est mentionné le numéro de série.

Pour toutes consoles et autres accessoires achetés en magasin en occasion, la garantie est de six mois sous réserve de la présentation du ticket de caisse non détérioré ou d'une copie lisible numérique ou physique.

JEUX

Tous nos jeux, neufs et/ou occasions, sont garantis 2 ans en magasin, sous réserve de la présentation du ticket de caisse non détérioré ou d'une copie lisible numérique ou physique.

HOVERBOARDS ET TROTTINETTES

Les hoverboards et les trottinettes sont garantis 2 ans en magasin sous conditions énumérées ci-après :

- Présentation du ticket de caisse non détérioré ou d'une copie lisible numérique ou physique.
- Respecter les conditions d'utilisation (poids, pente limite, recharge, etc...)
- Ne pas exposer l'hoverboard ou la trottinette à l'eau (non étanche)
- Ne pas exposer l'hoverboard ou la trottinette à un environnement inapproprié (boue, feu, etc...)
- Ne pas démonter ou ajouter des accessoires divers à l'hoverboard ou la trottinette.

NB : voir conditions détaillées des garanties sur les sites constructeurs et gouvernementaux.

